Annexe no.3 Congré Régional sur les Questions douanières en Syrie

BUREAU DES CONGRES DES LOGES DES COLONIES ET DE L'ETRANGER
COMPTE RENDU DU 12EM CONGRES DES LOGES DE L'ETRANGER
septembre 1933

Questions douanières en Syrie
Rapport représenté par la L… Syria (Beyrouth) sur les questions douanières en Syrie répond à de très nombreuses et déjà très anciennes attaques dirigées au Liban et en Syrie contre l'organisation et le fonctionnement des douanes dans ce pays.
La L Syria dit nettement que "sous des dehors économiques, ces attaques dissimulent mal des préoccupations d'ordre politique et nationalistes" auxquels il y a lieu de répondre. J'ajoute personnellement que ces attaques ou ces critiques remontent en 1921 et se renouvellent à peu près chaque année.
Il y a lieu de se méfier en France de ces plaintes qui, adroitement présentées, sont "inexactes quant au fond et ne répondent pas à la réalité". Lorsqu'on a vécu longtemps en Syrie, on est obligé de reconnaître que les sentiments des quelques chefs de clans, de quelques notables, de quelques associations d'étudiant font la loi aussi bien au point de vue économique que politique. On peut citer de nombreux exemples.
Le travail de la Loge Syria a été présenté à la suite d'une réunion des Chambres de commerce tenue à Beyrouth en Mars 1933. Dans cette réunion et dans le rapport qui en est la conclusion, rapport envoyé certainement à la SDN, les commerçants libanais et syriens critiquent amèrement la politique économique et douanière de la France dans leurs pays. Les plaintes sont dirigées plus particulièrement :

1- Sur l'élévation des droits de douane et le manque d'unification des tarifs entre la Syrie et la Palestine.
2- Sur l'insuffisance des efforts accomplis, au point de vue international, par la puissance mandataire pour soutenir l'activité du commerce syrien.
3- Le rapport de la Loge Syria examine, dans une étude approfondie, ces deux catégories de plaintes. J'en donne ci-dessous un résumé en laissant de côté les points secondaires ou les considérations trop techniques. Je terminerai en donnant mon impression personnelle sur les deux questions envisagées.

1- Elévation des droits de douanes – manque d'unification des tarifs entre la Syrie et la Palestine.

Les chambres de commerce prétendent que les taxes douanières d'importation en Syrie et au Liban s'élèvent environ à 40% de la valeur des produits importés. Se basant sur ce chiffre, elles concluent à la ruine prochaine de tout le commerce du pays. Le rapport Demorgny affirme qu'un pareil chiffre, ainsi donné, est complètement faux. En fait, le régime douanier des Etats du Liban comporte 3 sortes de tarifs :

a) Le tarif normal, accordé aux produits originaires des pays faisant partie de la SFN ou ayant passé des contrats spéciaux (Arabie, Nedjd, Chypre, Pal, Transjordanie, Egypte)
b) Les tarifs spéciaux, plus particulièrement prévus avec la Turquie pour les Tabacs
c) Les Tarifs maxima, établis plus spécialement dans un but de protectionnisme

Dans un but de simplification et de facilité dans le service, ces tarifs sont fonction de la valeur de la marchandise.